

INFO EDF SA

FO SIGNE L'ACCORD TAMA

Après plusieurs mois de négociation, FO signe l'Accord TAMA qui répond à une attente forte de la majorité des salariés d'EDF SA.

Pourquoi FO signe cet accord ?

Même si FO visait un accord plus ambitieux, l'accord TAMA permet globalement une amélioration des dispositions et conditions de télétravail, une prise de conscience des Directions d'outiller les équipes et managers pour un nouveau mode de travail résolument moderne, une harmonisation des processus et des droits dans les Métiers, une autonomie d'organisation des équipes....



Cet accord d'une durée de 4 ans se substitue aux Accords de 2016 relatifs au télétravail à EDF SA et à l'amélioration du fonctionnement et des conditions de travail des équipes.

Quelles sont les principaux points à retenir ?

L'indemnisation et l'équipement

- ✓ Une indemnisation de 2€/jour télétravaillé,
- ✓ Une aide à l'équipement jusqu'à 50% dans la limite de 150€ dépensés,
- ✓ Possibilité de s'équiper en mobilier via EDF Réutiliz

Rites et les rythmes de télétravail

- ✓ 2 à 3 jours de télétravail en moyenne selon les directions,
- ✓ Des souplesses horaires adaptées aux besoins des salariés volontaires (hors services continus et si l'activité le permet) cumulées avec le télétravail,
- ✓ La suppression pour les équipes travaillant sur chantier, de l'obligation de passer (début/fin de journée) sur site avant intervention,
- ✓ Des plages de déconnexion définies par les équipes...

Comment TAMA va être mis en œuvre ?

Pendant les 6 mois qui suivent la signature de l'accord, ce seront les équipes qui définiront les règles du jeu. En effet, le ciment de cet Accord réside pour chaque équipe (périmètres spécifiques selon les Métiers) dans la définition de ses rites et rythmes de télétravail, en respectant le cadre de cohérence cité ci-dessus tout en faisant preuve d'innovation. Chacun des Métiers à en charge l'élaboration des principes de mise en œuvre tenant compte de ses spécificités.

 **FO sera vigilante à la bonne application de cet accord pendant la durée de l'accord et reste à vos côtés pour s'assurer de la conformité de sa-mise en œuvre.**